

MAASTRICHT ...

Que s'est-il passé les 9 et 10 décembre à Maastricht où la C.E.E. a décidé sa transformation en Union Economique et Monétaire (U.E.M.) ? La presse écrite et télévisée, le Président de la république, nous ont informé, après coup, de la portée des engagements pris en notre nom concernant notre destin: "*un des événements les plus importants du dernier demi-siècle*" (Mitterrand).

Une autorité supérieure à celle des lois

L'esprit des lois, défini par Montesquieu, qui inspire la législation française depuis la Révolution de 89, repose sur deux principes : la souveraineté populaire et la séparation des pouvoirs (quelle que soit la part mythique de ces concepts constamment bafoués par l'actualité politique). Il apparaît que le fonctionnement des instances européennes prend ouvertement les plus grandes distances avec ces principes républicains. En effet, des trois organismes en cause (conseil, commission et parlement), seul le parlement siégeant à Strasbourg peut se réclamer de ce qu'il est convenu d'appeler une "souveraineté populaire" européenne, ses députés étant élus au suffrage universel. Or les décisions importantes sont prises essentiellement par le conseil européen composé des chefs d'Etat et des premiers ministres. La commission européenne, désignée par les divers gouvernements, est chargée de leur mise en oeuvre. Comme "les traités régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois" (art. 55 de la loi fondamentale) on se trouve désormais dans un système où des lois supérieures sont promulguées au niveau européen par un ramassis des exécutifs nationaux et appliquées par des commissaires désignés. Ces dispositions contredisent toutes les théories sur lesquelles se fondent les régimes démocratiques. C'est effectivement un des plus importants événements de cette fin de siècle.

Des contradictions ne manqueront pas de se faire jour dans un autre domaine qui est celui des élections. Il peut sembler normal qu'un européen, où qu'il soit en Europe, puisse participer aux élections européennes; encore faudrait-il qu'en bonne logique il puisse élire à l'assemblée européenne les candidats qu'il s'imagine les plus aptes à défendre ses intérêts et qu'en conséquence chaque parti en lice présente sa liste dans tous les pays d'Europe concernés (1). Mais les élections municipales posent des problèmes plus rocambolesques: on voit mal comment justifier le droit de vote et l'éligibilité de certains ressortissants étrangers sous condition d'origine européenne alors que d'autres émigrés seraient interdits d'élection. L'argument du droit du sol ne fait en l'occurrence que souligner la discrimination puisque tous les habitants de la commune y paient les impôts locaux, sans compter ceux de l'Etat, sauf exonération. De plus, la constitution veut que les élus municipaux, grands électeurs, désignent les sénateurs qui interviennent directement dans le domaine législatif national. Mais laissons là ses affaires de "votex" comme disait G. Coûté.

La question qui nous intéresse est de savoir dans quelle direction conduisent ses mutations politiques et constitutionnelles. Si l'on en croit A. Touraine les Français seraient victimes de la tradition jacobine d'Etat-nation alors que "*la nation, comme système économique vivant, c'est-à-dire qui traite les problèmes de la société et qui en fait des lois... ça ne fonctionne plus... C'est un problème de crise des systèmes parlementaires... Les problèmes de politique économique fondamentaux ne se traitent plus au niveau national, prenons-en acte*" (Monde 17-12). C'est vrai que la suppression des frontières et péages entre fiefs seigneuriaux a sonné le glas d'un régime. Mais la nouvelle classe qui brisa le cadre féodal dut s'appuyer sur l'assentiment et la participation populaire qu'elle monnaya par un minimum de libertés démocratiques. Aujourd'hui c'est la classe dirigeante, celle de la grande industrie et de la haute finance, représentée par une poignée d'hommes d'Etat, qui à la satisfaction d'A. Touraine organise une structure politique plus centralisée, en court-circuit des parlements qu'elle a largement contribué à discréditer.

L'abandon par les Etats nationaux du premier des droits régaliens, "frapper la monnaie", transféré à la banque centrale d'une sorte d'Etat supranational n'est pas un événement anodin. Certes les Etats nationaux n'ont pas disparu, la bourgeoisie a encore besoin de cette structure au service d'un capitalisme évoluant à l'intérieur des frontières historiques. C'est l'Etat français qui organise le jumelage Thomson-C.E.A., ce dernier assumant le rôle de vache à lait grâce à l'apport des fonds publics, la même opération

(1) Les démocrates chrétiens ont constitué un Parti Populaire européen auquel viennent d'adhérer Hersant et Giscard d'Estaing.

étant envisagée pour Bull-Télécom. Mieux, l'intervention de l'Etat s'accroît chaque jour dans des domaines de tradition contractuelle tels que la protection sociale ou les accords salariaux. La décentralisation n'a pas diminué l'autorité de l'Etat, bien au contraire, elle a dissout les responsabilités dans de multiples tampons, les corps intermédiaires: elle confie la gestion des écoles aux associations locales mais c'est l'Etat qui impulse les réformes et tient les cordons de la bourse, de même que l'enveloppe des hôpitaux. "Administrer moins pour gouverner plus" selon l'expression de Rocard et conformément au principe de subsidiarité défini dans les encycliques papales (2). Par contre si Matra confirme son intention de s'associer à ses homologues anglais et allemands il faudra passer sous les fourches caudines des autorités européennes. Ce n'est pas faire acte de politique-fiction que de discerner la tendance à intégrer les Etats nationaux dans ce système de subsidiarité où la hiérarchie des communautés enchevêtrées fera une place croissante aux régions, plus propices à l'exercice de la nouvelle citoyenneté à base de "démocratie participative".

Une banque centrale 'indépendante'...

La crise de régime manifestée par la misère des participations électorales ne se trouvera pas réduite par les scrutins régionaux et européens si l'on s'en rapporte aux taux d'abstentions records qu'ils réalisent (et que d'aucuns prévoient de compenser par d'autres types de "participation"). Mais ce "déficit démocratique" aurait pour corollaire, nous dit-on, les bénéfices économiques et sociaux produits par la nouvelle structure européenne. E. Guigou situe clairement le problème: "*Sans harmonisation sociale les bases de la concurrence sont faussées et nous risquons, nous qui bénéficions d'une législation sociale développée, une concurrence déloyale*" (Monde 17-12). Tant mieux si, pour des raisons de concurrence, la main-d'œuvre infantine est interdite dans toute l'Europe. Mais l'expérience apprend que l'organisation de la concurrence et de la compétitivité se traduit couramment par l'organisation de mesures contraignantes pour les travailleurs. Quand le ministre des affaires européennes se félicite de voir les décisions désormais prises à la majorité qualifiée "*sur les questions telles que l'organisation du travail dans l'entreprise... ou sur les contrats à durée déterminée*" comment ne pas craindre une généralisation à l'échelle européenne de la flexibilité, de la "délocalisation", de la précarité et de la déréglementation?

L'hypothèse optimiste s'accroche à la locomotive de l'Allemagne où l'économie est la plus forte, le temps de travail le plus court et les salaires les plus élevés. Avec ses 80 millions d'habitants, au centre de la "faucille fertile" qui s'étend de Londres à Milan, dans une position "mitteleuropa" entre l'Ouest et les nouvelles républiques de l'Est, l'Allemagne jouera effectivement un rôle prépondérant dans l'Union européenne; elle vient d'ailleurs de le signifier par la reconnaissance unilatérale des républiques yougoslaves.

Outre les réticences nationalistes que ne manquera pas d'éveiller en France et ailleurs la schlague germanique, deux éléments viennent contrarier cet optimisme. Le premier est le remorquage de la locomotive allemande par celle des U.S.A. où la relance économique tarde indéfiniment. A peine conclus les accords de Maastricht l'oncle Sam le rappelait au bon souvenir de ses neveux en exigeant l'application du G.A.T.T. signé en 1962 (50% d'exportation, sans droits de douane, des produits de substitution céréaliers U.S. contre 20% de produits européens, sans subvention). Le second est la décision de la Bundesbank d'augmenter les taux d'intérêt du mark. Elle a pour objet de freiner la consommation, en réponse aux revendications des travailleurs. Décision qui marque la volonté du capitalisme allemand d'établir une politique d'austérité adaptée à l'intégration coûteuse de l'ancienne R.D.A.

Immédiatement les banques centrales des autres pays européens ont dû emboîter le pas sous peine de voir fuir leurs capitaux. C'est assez dire combien nous évoluons déjà dans une zone mark. Dans cinq ans l'écu, monnaie unique, synthèse des monnaies de douze pays, représentera un panier constitué pour 30% de mark, 19% de franc, 13% de livre, 10% de lire etc... L'écu sera contrôlé par une banque centrale européenne qu'on prétend indépendante. C'est-à-dire qu'elle recevra directement les injonctions du grand capital financier. Elle veillera à ce que soient respectées les normes définies à Maastricht concernant l'inflation, l'endettement, les taux d'intérêt (à l'exclusion du taux de chômage: ce qui fait de la

(2) "*Ceci comporte... le remaniement de la vie en commun moyennant la reconstruction des corps intermédiaires autonomes, à but économique et professionnel, non imposés par l'Etat, mais créés spontanément par leurs membres ; la reprise de l'autorité par les pouvoirs publics pour assurer les tâches qui leur reviennent dans la réalisation du bien commun... Leur action a un caractère d'orientation, de stimulant, de suppléance et d'intégration. Elle doit être inspirée par le principe de subsidiarité formulé par Pie XI dans l'encyclique Quadragesimo-Anno : "...ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes..."*" Encyclique Mater et Magistra (p. 14 et 19 Edition Bonne Presse)

France, qui porte le bonnet d'âne du chômage, le 1er élève de la classe!). Voici les perspectives qu'ouvre J. Boissonnat dans l'Ouest- France du 12 décembre:

"S'il y a des grèves en France et un dérapage des salaires, on ne pourra plus rétablir l'équilibre en laissant filer les prix et en dévaluant le franc. Il faudra obtenir le soutien des Montés européennes en même temps que se soumettre à leurs contraintes ; relever les Impôts, réduire les dépenses ou bloquer les revenus."

Bien entendu Boissonnat raisonne en économiste. Il n'envisage pas que la lutte des classes à l'échelle continentale puisse contrecarrer ce programme et imposer une véritable charte sociale en même temps que de grandes conventions collectives. Tout dépendra du rapport des forces réalisé par les organisations syndicales. L'avenir nous apprendra les fortunes de la bataille sociale au cœur de la guerre économique qui se joue dans l'enclos européen. On connaît déjà certains handicaps à surmonter: les trade-unions ne sont pas remis des coups portés par Madame Thatcher, une composante du D.G.B. allemand flirte avec la C.F.D.T. en affinité avec des conceptions co-gestionnaires "d'accompagnement", tandis que la C.G.I.L. italienne vient de supprimer toute référence à la lutte des classes.

La "subsidiarité" ou la palombe contre le budget

Nous éviterons de tomber dans les spéculations qui au siècle dernier conduisirent Marx à fonder des espoirs dans l'unification des Etats allemands et Bakounine dans l'union des peuples slaves. L'Europe monétaire n'est pas le fruit d'une poussée populaire ni d'une revendication ouvrière, c'est un champ de bataille imposé, aux frontières extensibles vers l'Est. Il devrait permettre une pratique sectorielle de l'internationalisme ouvrier dont la vocation est planétaire.

Mais il nous faut relever les balourdises qui ont fleuri à l'occasion du sommet de Maastricht autour du terme de fédération. N'a-t-on pas parlé de "fédération dotée d'un pouvoir central" (S. July à Europe 1) et autres inepties à faire frémir les ossements de Proudhon. Le théoricien du principe fédératif commentait:

"Le contrat social par excellence est un contrat de fédération... pour un ou plusieurs objets déterminés, mais dont la condition essentielle est que les contractants se réservent toujours une part de souveraineté et d'action plus grande que celle qu'ils abandonnent.

Juste le contraire de ce qui a lieu dans les anciens systèmes, monarchiques, démocratiques et constitutionnels, où, par la force des situations et l'entraînement des principes, les particuliers et les groupes sont censés abdiquer entre les mains d'une autorité imposée ou élue leur souveraineté tout entière, et obtiennent moins de droit, conservent moins de garanties et d'initiative qu'il ne leur incombe de charge et de devoirs". (Proudhon - Du Principe fédératif p. 325 - Librairie M. Rivière)

Sans le savoir Proudhon caractérise dans ce dernier paragraphe le "principe de subsidiarité" défini plus tard par Pie XI dans Quadragesimo-Anno: une série de corps intermédiaires impliqués les uns dans les autres comme les poupées russes, chaque communauté étant chargée d'une mission subsidiaire par rapport à celle de l'autorité supérieure. C'est ce qu'explique avec fougue E.Guigou dans son interview au Monde:

"Pour la première fois nous avons dans le traité cette définition de la subsidiarité et c'est très important... Cela veut dire qu'une directive comme celle qui porte sur la chasse à la palombe ne sera plus possible parce qu'une telle question, qui touche à des traditions anciennes et locales, est à l'évidence mieux traitée au niveau décentralisé... Cela à l'avantage d'impliquer totalement les institutions nationales dans la réalisation de l'objectif européen. Il faudra, année après année, que le Parlement national se demande : est-ce que je vote un budget qui concourt à la réalisation de l'Union économique et monétaire ou pas ?"

Des parlements impliqués dans l'autorité européenne, des communes impliquées dans les régions, des écoles impliquées dans les quartiers, les salariés dans l'entreprise et chaque individu dans sa communauté, tels sont les principes de la nouvelle citoyenneté dont J. Delors chantait les louanges sur T.F.1 le 1er décembre à l'émission 7 sur 7. Une prestation où J.-F. Revel s'effraie, dans le Point, d'entendre Delors entonner "le refrain éculé contre l'individualisme" et exalter "les grandes passions collectives" (3). Il faut en effet une Idéologie pour soutenir l'édifice de l'Europe des régions où Goethe et Shakespeare, sans parler des Lumières, s'effaceront devant la bourrée auvergnate et les pardons bretons. C'est pourquoi

(3) Normale dans la bouche de Delors ou sous les plumes des "recompositeurs" syndicaux, la diatribe contre l'individualisme surprend parfois ailleurs. On ne se méfie jamais assez des mots, il leur arrive de trahir la pensée (dans les deux sens du terme).

l'Eglise catholique, mère des principes de subsidiarité, vient de tenir un synode des évêques européens. Et Jospin s'empresse de verser 1,8 milliard de "dette" à l'enseignement privé sans doute pour se mettre en conformité avec l'article adopté le 14 mars 1984 par le parlement européen qui promulgue: "le droit pour les écoles privées aux subventions publiques nécessaires à leur mission dans des conditions égales à celles dont bénéficient les établissements publics correspondants".

Le principe de subsidiarité vanté par E. Guigou et adopté à Maastricht est la forme déguisée d'une extrême centralisation du pouvoir. Mais les événements qui se déroulent dans les pays de l'Est démontrent que le centralisme politique aboutit tôt ou tard aux plus grands désordres et à d'imprévisibles implosions. Quand ils bâtiront, sur de nouvelles bases, une société réellement moderne les révolutionnaires seront sages de s'inspirer du principe fédératif, tant il est vrai, comme disait Elisée Reclus, que "l'anarchie est la plus haute expression de l'ordre."

Serge Mahé

En souvenir de Maurice Joyeux

Deux mois après Maurice Laisant c'est Maurice Joyeux qui disparaît. Deux grandes figures du mouvement anarchiste. Parmi les hommages qui sont rendus à M. Joyeux on relève celui de M. Ragon, dans le Monde Libertaire du 19-12, sous-titré "*Mieux vaut mourir avant de perdre toutes ses illusions*", suivi d'un autre "hommage" où l'on peut lire "*Il continuait à rabâcher les vieilles ritournelles syndicalistes, qui plus est à la mode Force-Ouvrière*". Témoignage d'A. Bergeron à l'appui qui, en bas de page salue en M. Joyeux son "*attachement presque charnel à la liberté et au respect de la personne humaine*".

Sur quatre colonnes de F.O.-Hebdo; Marc Blondel dresse un tableau précis et émouvant de "*ce petit bonhomme, fort en verbe, qui provoquait les applaudissements par sa sincérité et sa confiance dans la classe ouvrière, dont il était*".

C'est sur ce terrain de la lutte des classes et du syndicalisme que nous rédigeons ensemble cette déclaration en janvier 1966, M. Joyeux avec la commission syndicale de la F.A. qui existait alors, nous pour l'UAS.

DECLARATION COMMUNE U.-A.-S. --- Commission Syndicale de la F. A.

Après une discussion approfondie, les camarades anarcho-syndicalistes de la Commission syndicale de la F.A. et de l'U.A.S. se sont mis d'accord sur cette déclaration commune qu'ils ont décidés de rendre publique.

Les extraits significatifs :

... Un tel contexte souligne la brûlante actualité de la Charte d'Amiens dont le respect des principes préserve non seulement le potentiel révolutionnaire du syndicalisme, mais l'existence même des syndicats ouvriers en tant que force autonome des travailleurs.

En effet, l'évolution actuelle de l'Etat suppose le contrôle des syndicats par l'Etat et leur mutation, au travers de structures dites "de dialogue" et de "participation", en rouage de l'Etat.

... Le vecteur idéologique de ce système corporatiste est celui de la conception communautaire du syndicalisme invoquée aujourd'hui par des théoriciens bourgeois qui se parent de modernisme, mais développée de longue date par l'Eglise catholique. Elle s'appuie sur le mythe de la solidarité nationale qu'exprimerait au plus haut niveau, le Plan économique, alors qu'elle se traduirait à la base, par l'association capital-travail, autour de prétendus intérêts communs à la prospérité de l'entreprise.

... Cette déclaration n'a pas la prétention d'ériger un catalogue de revendications, ainsi qu'il appartient normalement aux syndicats de la faire. Son but est d'énoncer, dans le présent contexte, des principes fondamentaux de lutte de classe sur la base desquels un large accord doit pouvoir regrouper des militants de toutes tendances, conscients des dangers qui pèsent sur les syndicats et décidés à lutter sans défaillance pour leur sauvegarde.

La Commission Syndicale de la Fédération Anarchiste.
L'Union des Anarcho-Syndicalistes (U.A.S.).

Un texte qui n'a visiblement plus cours chez les autogestionnaires de la rue Amelot, un souvenir du combat commun dont l'actualité est indéniable.